



UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE

11, avenue Galilée – BP 60120 – 86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
☎ 05 49 49 18 08 ☎ 05 49 49 18 16 ✉ union@sdis86.net

COMPTE - RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DU 10 MAI 2016 A 18H30 A LA DDSIS

Membres présents : Patrick BERT, Simon BRIE, Jean-Claude CORDEAU, Muriel DADILLON, Mickaël DRIANCOURT, Philippe FORGEOT, Caroline GIREME, Fabrice HAIRAUT, Agnès HUBERT, Sébastien JUTTAND, Jean-Michel LEDOUX, Jean MESSY, Gérard MOUSSAC, Eric PASQUET, Pascal QUINQUENEAU, Florian TOUILLET, Joël YAUX

Membres de droit : Colonel Matthieu MAIRESSE

Membres invités : Gilbert GUILLARD, Jean-Michel JAMIN

Membres excusés : Jean-Yves ALLAIS, Alain ARLAUD, Jean-Noël BELLAMY, Cécile BLANCHARD, Lionel BREGEARD, Bernard COURTOIS, Romain MASSONNET, Jimmy PELLOUARD, Sébastien PIOLET David POUPAERT

Le Président, Eric PASQUET, ouvre la séance à 18h30. Il informe du décès d'un collègue sapeur-pompier volontaire d'Indre et Loire, père de 3 enfants, lors d'un accident de trajet (domicile/caserne). Il remercie le colonel Matthieu MAIRESSE de sa présence à ce conseil d'administration.

■ Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 février 2016 :

Vote des membres :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité. Le compte rendu du CA du 3 février 2016 est désormais approuvé.

■ Révision des statuts de l'UDSP 86 :

Pour rappel, les nouveaux statuts avaient été présentés lors de l'assemblée générale du 13 juin 2015.

Cependant un point sur les dispositions communes aux assemblées générales doit être choisi :

Choix 1 : principe de la représentativité des amicales en fonction de leur nombre d'adhérents. Chaque amicale (CIS, JSP, PATS) désigne un représentant dûment mandaté pour la représenter à ces assemblées. Lors des votes, le représentant disposera d'autant de voix que de cotisations payées en janvier de l'année en cours au titre des membres actifs.

Choix 2 : principe de l'égalité des amicales, quel que soit le nombre d'adhérents, 1 voix par amicale. Chaque amicale (CIS, JSP, PATS) désigne un représentant dûment mandaté pour la représenter à ces assemblées. Lors des votes, le chaque représentant dispose d'une voix.

Choix 3 : Chaque amicale désigne un représentant dûment mandaté pour la représenter à ces assemblées auquel il sera attribué une valeur de voix selon la classification du centre : 1 voix par CPI, 3 par CS, 5 par CSP.

Vote des membres :

Choix 1 = 1 voix

Choix 2 = 9 voix

Choix 3 = 6 voix

Abstention = 1 voix

Le choix n°2 est donc approuvé.

■ **Congrès départemental 2016 :**

Il se déroulera le 11 juin 2016 à St Gervais les 3 Clochers. 4 réunions sont prévues pour l'organisation de cette journée, la commission manifestation sera présente sur la dernière réunion.

Mise en place d'une tombola : 1^{er} prix, vol en montgolfière offert par le département ; 2^{ème} prix, un pass de 2 ans au Futuroscope ; et de nombreux autres lots.

Un cadeau sera offert aux congressistes grâce à 3 sponsors.

20 exposants prévus sur la journée.

Le Colonel MAIRESSE précise qu'il s'agit tout d'abord d'une journée intergénérationnelle.

Le Président insiste sur la présence d'un grand nombre des adhérents pour représenter au mieux l'UDSP 86.

Le Président informe qu'un courrier lui ai parvenu de la section des Anciens demandant une diminution du prix des repas et d'une prise en charge du déficit de leur journée.

Après débat, le tarif des repas reste unique pour tous, soit 12€. Cependant l'UDSP leur accorde la prise en charge de leur déficit si un bénéfice suffisant est fait lors de cette journée.

■ **Calendriers 2017 :**

La réunion avec les amicales a eu lieu le 12 avril dernier au SDIS. Un choix entre 4 prestataires a dû être fait lors de cette réunion après présentation des tarifs et des maquettes.

Le choix pour 2017 s'est porté sur « Sainte Anne édition ».

Cependant un souci important sur le nombre de calendriers collectifs apparaît car de moins en moins d'amicales commandent via l'UDSP. En effet, les plus importantes font leurs calendriers avec des insertions publicitaires. Le Président rappelle que cette pratique n'est pas conforme à la demande de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

Le Trésorier souhaite un changement dans le règlement des calendriers. Désormais, l'amicale devra envoyer 2 chèques avec sa commande (le 1^{er} encaissé à la commande et le 2^{ème} à la livraison). Cela est dû au fait que certaines amicales réglaient les calendriers avec plus d'un an de retard.

Le Président demande que la commission « Budget-finances » réfléchisse sur une nouvelle organisation pour les calendriers 2018.

■ **Le Tour Cycliste Poitou-Charentes 2016 :**

Il aura lieu du 23 au 26 aout prochain. Une réunion de présentation aux membres du comité de Direction a eu lieu et après accord du Colonel MAIRESSE, les sapeurs-pompiers de la Vienne repartiront une nouvelle fois avec la caravane publicitaire.

Les fiches d'inscription arriveront fin mai dans les centres de secours.

■ **Les réunions de compagnies :**

Suite aux réunions de compagnies, un grand nombre de questions vont être posées au Colonel MAIRESSE dans quelques jours.

A la rentrée de septembre, les réponses à toutes les questions seront présentées lors de nouvelles réunions entre les centres de secours et l'UDSP 86.

■ **Information sur le capital décès :**

Pour rappel, le capital décès de la MNSP aujourd'hui de 4000 € couvre les sapeurs-pompiers jusqu'à 75 ans.

La section des Anciens souhaiterait apporter une solution afin que l'ensemble des sapeurs-pompiers bénéficie d'un capital à leur décès.

Le principe d'une nouvelle cotisation non obligatoire pour les sapeurs-pompiers de plus de 75 ans pourrait être retenu (environ 15€). Cela permettra le versement d'un capital à la famille en cas de décès (environ 500 €).

Vote des membres :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le principe de cette proposition.

■ **Sport et demandes de subvention :**

Demande de subvention pour le Rallye Aicha des gazelles :

Avis défavorable car les critères ne sont pas conformes au règlement.

Partenariat SPORT 2000 :

Une carte individuelle sera transmise à chaque adhérent qui bénéficiera de 20% de réduction pendant un an.

Partenariat INTERSPORT :

60 carnets de réduction seront distribués dans l'année, 20 pour l'UDSP, 20 pour l'association du personnel et 20 pour le SDIS.

Equipement des personnels aidant lors des manifestations :

Présentation d'un devis de 700 € pour 2017

■ **Divers :**

Le Président informe les membres qu'une subvention de 2000 € a été accordée par le conseil départemental pour l'organisation du congrès.

Le Commandant HUBERT explique la difficulté pour certains sapeurs-pompiers d'avancer les frais pour leur permis PL. Une solution pourrait être envisagée via notre partenaire, le Crédit Social des Fonctionnaires. Cependant le Trésorier rappelle qu'aucun budget n'est alloué pour ce type de frais. Le Président rencontrera le Colonel MAIRESSE prochainement afin de convenir ensemble d'une solution pour ces sapeurs-pompiers.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 4 octobre 2016 à 18h00 au SDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance.